



Guéret, le 13 décembre 2018

## Communiqué de presse

### **Reconnaissance du département en calamité agricole au titre de la sécheresse en 2018**

Le département de la Creuse a été reconnu en calamité agricole au titre de la sécheresse en 2018 par le comité national de gestion des risques naturels en agriculture (CNGRA) dans sa séance du 12 décembre 2018 et bénéficiera de 11 895 000 euros du Fonds de gestion des calamités agricoles pour indemniser les pertes de récolte sur prairie et maïs.

Le CNGRA a rendu un avis favorable à la reconnaissance de calamités agricoles pour la Creuse suite à un dossier monté avec l'appui de la chambre d'agriculture.

Sur cette base, l'arrêté ministériel de reconnaissance va être pris prochainement et une première enveloppe de 5,95 millions d'euros sera déléguée au département qui, après instruction des dossiers, pourra procéder au paiement d'un acompte aux agriculteurs sinistrés.

Conformément à l'annonce de Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le montant de cet acompte est exceptionnellement porté à 50% de l'indemnisation au lieu de 30% habituellement.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse